

4. avril 1792
quintess de
Leonard
Boutellier
Pierre Bounichon



Le quatrieme arret mille sept cent
quatrevingt Douze au Bourg paroissial de saint
martin chateau Distric de Bourgneuf au departement
De la Creuse pardevant des notaires soussignés Etant
De son Dieu atté presant Leonard Boutellier
Cultivateur Demeurant aupresant Bourg Lequel
De son Bourg le Bottont aoufesse avois deant
De Pierre Bounichon maître mason le le treprenant
De Batiments, auquel nous avons Demandeé si il étoit
pouveau de palante, qui nous la suprasante sous
Ladate Du sept mars dernier, Signée Demasfane
Boutellier le Bretet. Demeurant aupresant Bourg
de saint martin chateau presant le acceptant La femme
De quarante Deux livres pour final payment
Du Baïs afferme Des bûins que joint ledit Bounichon
audit Bourg de saint martin chateau appartenant
audit Boutellier ouquoy que estoit ajeune germaine
sa femme, Lequel dit Baïs ne finira quaux festes
de nosl prochaines, le dit deant par tramont le son
Confrere notaires Roys. Ledit Boutellier aoufesse
quelence aud Bounichon pour Ladatallie dicitai
Baïs a la Reserve neanmoins des Semences



qui sont suore a la charge dudit Bounechon
ainsi qu'il est stipulé au dit Bail afferme

De plus Le dit Leonard Bouteille declare
tenir dudit pierre Bounechon, amis Rois le profit,
de septier, huit Brabiz pour Le prix l'homme de
trente six livres qui s'oblige de nourrir l'hiver
ces frais le depend, sans pouvoir les vendre, engager
Conduire ailleurs ni mocher sans le consentement le port
Dudit Bounechon, aux quel il sera libre de les vendre
toutes fois le quantes qu'il le verra a propos pour prendre
son sol principal pette ou le profit. Et y ena

Lecture faite Les parties ont ainsi Boutet
le accepté le adexecution oblige tous leurs biens presents
l'futurs pierre Bounechon Cist avec nous soussigné
Bouteille declare ne savoir enquis Bounechon

 

Enregistré a Bourges le 25. avril 1792
Recu. deux sols six d. 1792